

Juin 2022

# Rapport 2021 Entité

## Article 29 de la Loi Energie-Climat

**DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION**  
**LEI : 9695008N1OA81TZOP188**

**Ce rapport répond aux dispositions  
du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021  
de l'article 29 de la Loi Energie-Climat**

# SOMMAIRE

Le plan du rapport suit celui du décret d'application.

## Table des matières

<b>I. LA DEMARCHE ESG DE DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION.....</b>	<b>4</b>
■ DE L'ANALYSE A L'INTEGRATION ESG.....	4
■ INFORMATION DES PORTEURS.....	5
■ LISTE DES PRODUITS ARTICLES 8 ET 9.....	6
■ ADHESION AUX LABELS, CHARTES, CODES ET INITIATIVES .....	6
<b>2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE.....</b>	<b>6</b>
■ DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG .....	6
■ ACTIONS MENEES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES DE L'ENTITE.....	7
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE .....</b>	<b>8</b>
■ CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE.....	8
■ INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
<b>4. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS.....</b>	<b>10</b>
■ PERIMETRE DES INVESTISSEMENTS ET PRODUITS CONCERNES.....	10
■ LA POLITIQUE DE VOTE.....	10
■ LE BILAN DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT .....	11
■ DECISIONS PRISES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT.....	11
<b>5. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES .....</b>	<b>11</b>
■ PART DES ENCOURS ELIGIBLES A LA TAXONOMIE.....	11
<b>6. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS .....</b>	<b>12</b>
■ L'OBJECTIF QUANTITATIF D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'ICI 2030.....	12
■ METHODOLOGIE INTERNE (FReD).....	12
■ QUANTIFICATION DES RESULTATS (DATA à terme pour les encours, Gestions pour les OPC >500 M€).....	12

■ USAGE DE L’EVALUATION DE LA STRATEGIE D’ALIGNEMENT DANS LA STRATEGIE D’INVESTISSEMENT (GESTION).....	12
■ LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATEGIE D’INVESTISSEMENT .....	12
■ LES EVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RESULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS .....	12
■ LA FREQUENCE DE L’EVALUATION, LES DATES PREVISIONNELLES DE MISE A JOUR ET LES FACTEURS D’EVOLUTION PERTINENTS RETENUS.....	14
<b>7. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D’ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE .....</b>	<b>14</b>
■ MESURE DU RESPECT DES OBJECTIFS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ADOPTEE LE 5 JUIN 1992 .....	14
■ LA CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE.....	16
■ L’INDICATEUR D’EMPREINTE BIODIVERSITE.....	16
<b>8. INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>16</b>
■ LE PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES ESG .....	16
■ LES PRINCIPAUX RISQUES ESG .....	17
■ LA FREQUENCE DE REVUE DU CADRE DE LA GESTION DES RISQUES .....	17
■ LE PLAN D’ACTION VISANT A REDUIRE L’EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES .....	18
■ ESTIMATION DES IMPACTS FINANCIERS DES RISQUES ESG .....	18
■ EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS. ....	18

## I. LA DEMARCHE ESG DE DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

### I DE L'ANALYSE A L'INTEGRATION ESG

La politique ESG de **Dubly Transatlantique Gestion (DTG)** s'inscrit dans la ligne des valeurs du **Crédit Mutuel Alliance Fédérale**. Dans ce cadre, DTG pratique la politique d'exclusion du groupe Crédit Mutuel telle qu'exposée ci-dessous, en adéquation avec le comité RSE du Crédit Mutuel Asset Management.

La philosophie d'investissement de DTG a pour objectif d'apporter **une gestion active de conviction** qui intègre l'évolution des pratiques en matière de finance durable et responsable.

Dubly Transatlantique Gestion pratique une gestion essentiellement en titres vifs, les OPC représentant 20% environ de sa conservation. La gestion sous mandat est une gestion de long terme, assise sur un faible taux de rotation des portefeuilles et un nombre limité de lignes en portefeuille. Elle repose ainsi sur une connaissance intime de chaque valeur investie.

A cette fin, DTG dispose de son propre service d'analyse interne, lequel étudie une entreprise dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris, ainsi que les entreprises s'inscrivant dans une approche d'amélioration de leurs critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

DTG favorise les entreprises vertueuses et engagées dans l'amélioration de la durabilité de leurs activités, autrement nommé *Best in Progress*. Les équipes d'analyse suivent l'évolution de la prise en compte par les émetteurs des sujets de durabilité.

S'agissant des « entités publiques » (comprenant les émetteurs publics et parapublics), DTG utilise la méthode d'Analyse du Crédit Mutuel Asset Management, qui repose sur la reconnaissance par Crédit Mutuel Asset Management des Valeurs Universelles que sont les Droits de l'Homme, la Démocratie, l'Égalité entre Citoyens, la Lutte contre la Corruption, le Droit au Travail, la Lutte contre la Pauvreté, la Santé, la Cohésion Sociale, le Respect des Ressources Naturelles de de la Biodiversité, le Droit de vivre dans un Environnement Sain, la Lutte contre le Changement Climatique... Ces valeurs se reflètent dans la sélection de 108 Indicateurs Clés de Performance, fournis par ISS ESG, réparties dans 9 catégories et 3 piliers.

Les piliers sont pondérés de manière identique pour chaque entité publique.

<b>Environnement</b>	<b>40%</b>	<b>44 Indicateurs Clés de Performance</b>
	Ressources naturelles	7,70%
		13 indicateurs
	Energie et changement climatique	20,70%
		10 indicateurs
	Production et consommation	11,60%
		21 indicateurs
<b>Social</b>	<b>30%</b>	<b>28 Indicateurs Clés de Performance</b>
	Santé	5,70%
		5 indicateurs
	Education et communication	6,10%
		4 indicateurs
	Travail	8,70%
		10 indicateurs
	Cohésion Sociale	9,50%
		9 indicateurs
<b>Gouvernance</b>	<b>30%</b>	<b>36 Indicateurs Clés de Performance</b>
	Système politique et gouvernance	17,00%
		14 indicateurs
	Droits humains et libertés fondamentales	13,00%
		22 indicateurs

S'agissant ensuite des autres émetteurs (comprenant les entités privées), DTG pratique une analyse bottom-up de chaque valeur investie par le biais de son service d'analyse interne, sur la base d'une part, des données fournies par des agences externes de données extra-financières (Vigeo, ISS ESG, MSCI ESG) et, d'autre part, des données collectées par l'équipe d'analyse. La gestion des controverses est intégrée au processus d'analyse. Les connaissances des équipes sont également acquises lors de leurs rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Cette analyse ESG s'inscrit pleinement dans l'appréciation de la robustesse des résultats financiers d'une entreprise.

Cette analyse conduit à classer les émetteurs en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Au final, ce sont les conclusions de l'équipe ESG qui priment sur celles des prestataires.

L'ensemble de la gestion de Dubly Transatlantique Gestion obéit à cette même politique d'investissement.

## INFORMATION DES PORTEURS

Dubly Transatlantique Gestion communique de manière transparente sur la démarche ESG auprès de l'ensemble de ses clients et partenaires. A ce titre, DTG publie sur son site internet sa politique de gestion, y inclus la prise en compte des critères E, S et G, ainsi que sa politique de vote.

Pour l'année 2021, Dubly Transatlantique Gestion ne gérait pas d'OPC appartenant à la classification article 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 et ne produit donc pas de reporting à ce titre.

Les politiques sectorielle Charbon, Climat et Défense & Sécurité figurent sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

## **LISTE DES PRODUITS ARTICLES 8 ET 9**

Dubly Transatlantique Gestion est actuellement engagé dans la démarche de classification d'un fonds dédié au titre de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Ce fond correspond environ à 10% de la totalité des encours sous gestion.

Aucun OPC géré par DTG ne correspondait à cette classification ni à celle de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 pendant l'année 2021.

Par ailleurs, DTG détient un mandat de gestion spécifiquement orienté ISR, regroupant des fonds externes eux-mêmes classés article 8 ou article 9 en application du même règlement ; ce mandat correspond à environ 0,1% de la totalité des actifs sous gestion.

## **ADHESION AUX LABELS, CHARTES, CODES ET INITIATIVES**

Dubly Transatlantique Gestion est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis 2019 et s'engage à les respecter. Les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de possibles mesures afin d'intégrer les problématiques ESG (environnement, social et gouvernance) dans les activités de gestion de portefeuille.

## **2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE**

### **DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG**

En termes de budget, DTG a consacré 12% de ses frais de recherche à la recherche extra-financière pour l'exercice 2021.

Dans le détail, DTG a comptabilisé un total de 61 800 € HT de frais de recherche extra-financière, auprès d'un prestataire externe, sur un total de 499 000 € HT pour l'ensemble de la recherche. Les données extra-financières des autres prestataires mentionnés en réponse à la question 1 sont soit incluses dans les outils généraux de recherche, soit dans les conventions conclues entre DTG et le Groupe Crédit Mutuel, et ne donnent de ce fait pas lieu à une facturation distincte au titre des données ESG.

En k€ HT	2021
Data ESG	<b>61 800</b>
Total Data	<b>499 000</b>
Part en % Budget DATA	<b>12%</b>

En termes d’ETP, DTG totalisait en 2021 54 ETP dont 4 analystes. Le service d’analyse effectue une analyse globale des émetteurs dans lesquels investit la société de gestion, incluant les facteurs financiers et extra-financiers. Dans ce cadre, DTG estime qu’environ un tiers du temps des analystes est consacré spécifiquement à l’analyse extra-financière ; autrement dit, 2% environ de l’ensemble des ETP de DTG sont spécifiquement consacrés à l’analyse extra-financière.

Par ailleurs, DTG siège au Comité RSE du Groupe CMAF pour la mise en place des politiques d’exclusion et le suivi des valeurs à controverse.

## **ACTIONS MENEES EN VUE D’UN RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES DE L’ENTITE**

En termes de formation, Dubly Transatlantique Gestion a déployé fin 2020 et dans le courant de l’année 2021 deux formations en matière d’ESG. Ces deux formations se sont déroulées en présentiel afin de permettre le maximum d’interactions entre les participants. Ces formations sont :

- Une formation d’une journée avec Novethics sur la Taxonomie, portant notamment sur les moteurs de la finance durable, une formation réglementaire, la pratique de la finance durable, les nouvelles tendances et la dynamique du marché de la gestion collective. Cette formation a coûté 39 539 € HT.
- Une formation avec la SFAF, sur deux jours pleins et par petits groupes, destinée à l’ensemble de l’équipe de gestion et d’analyse, sur le thème « Enrichir l’analyse financière par l’analyse ESG » et portant spécifiquement sur : les raisons de l’analyse extra-financière, les définitions des différents piliers, l’analyse de la gouvernance, l’analyse du pilier environnemental, et l’analyse du pilier social et sociétal. Cette formation était la même que celle suivie par les équipes de CM AM. Elle a coûté 24 316 € HT.

Un point ISR est effectué lors de chaque CSE, lesquels se tiennent trois fois par an, afin d’informer l’ensemble du personnel de la société sur les travaux en la matière.

Par ailleurs, la Secrétaire générale de la société de gestion a assuré un webinar de 1h sur la politique ESG de Dubly Transatlantique Gestion à destination de l’ensemble du personnel de la Banque Transatlantique, société mère de la société de gestion. Ce webinar fait l’objet d’une rediffusion à la demande sur l’intranet de la Banque.

Enfin, la Banque Transatlantique a organisé un séminaire sur la thématique de l’environnement pour ses filiales étrangères et bureaux de représentation, au cours de laquelle Dubly Transatlantique Gestion a présenté son approche extra-financière.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE

#### CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

##### Gouvernance de l'entité

La société de gestion dispose d'un conseil d'administration ainsi que d'un comité de direction.

- Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé du Président et directeur général de la société de gestion, ainsi que de huit administrateurs. Il se réunit trois fois par an.

Les huit administrateurs et le Président sont tous issus du milieu bancaire ou de la gestion : cinq d'entre eux exercent des mandats au sein de la Banque Transatlantique, société mère de Dubly Transatlantique Gestion, et trois d'entre eux sont gérants ou anciens gérants d'actifs, le Président ayant exercé toute sa carrière au sein de la gestion d'actifs. Tous les membres ont ainsi une excellente connaissance financière et des métiers de l'investissement.

Au cours de l'année 2021, chaque Conseil d'administration a consacré environ un quart de chaque séance à l'explication de la politique ESG de Dubly Transatlantique Gestion, afin d'exposer aux membres du Conseil les critères ESG retenus pour le choix des valeurs d'investissement, ainsi que les raisons pour lesquelles Dubly Transatlantique Gestion ne souhaitait pas, à ce stade, que sa gestion soit placée sous le régime des articles 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Ces sessions ont fait l'objet de discussions en Conseil d'administration. Le Conseil a approuvé la politique ESG de la société de gestion et la soutient dans sa démarche.

- Comité de Direction

Dubly Transatlantique Gestion dispose également d'un Comité de Direction qui s'est réuni en 2021 toutes les deux semaines. A l'exception de la Secrétaire générale, tous les membres du Comité de Direction sont gérants d'actifs, en gestion sous mandat ou OPC. Ils ont tous suivi les formations précédemment mentionnées et participent à la réunion quotidienne de présentation des valeurs d'investissement, lors de laquelle sont exposées les caractéristiques E, S et G des émetteurs présentés.

Les questions relatives aux choix de la société de gestion en matière ESG sont discutées en Comité de Direction.

## INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration de DTG est la suivante :

Intitulé	2021
<b>Indice de mixité et répartition par âge</b>	
Nombre de membres dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance	9
Nombre de membres femmes dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance*	2
Nombre d'administrateurs dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance par tranche d'âge	
< 40 ans	0
40/49 ans	1
50/59 ans	2
> 60 ans	6
Taux global de renouvellement des Conseils dans l'année (nouveaux membres élu sur total de membres)	0
Taux de participation aux Conseils	93

\* Hors administratrice représentant les salariés.

Le Conseil d'administration de la société de gestion compte 9 personnes dont 2 femmes, soit un ratio de plus de 22%. Le taux d'assiduité du Conseil sur l'exercice 2021 est de 93%. 3 administrateurs sont indépendants, soit un ratio de 33%. Le mandat des administrateurs est de 6 années.

Afin de répondre collectivement aux enjeux de l'entreprise, en intégrant une répartition opportune des savoirs, les administrateurs non-indépendants sont des dirigeants exécutifs bancaires-assurances, ayant un parcours diversifié et intervenant sur des périmètres distincts. Les administrateurs indépendants disposent, compte tenu de leur fonction et de leurs autres mandats, de dispositions pour accompagner l'entreprise sur les enjeux en matière de ESG.

Le Comité de Direction est composé de 12 personnes dont 3 femmes, soit un ratio de 25%. Le Comité de Direction s'est tenu en 2021 sur un rythme bimensuel. Le taux moyen annuel de participation aux conseils est de plus de 80%.

Le Comité des rémunérations, qui décide la rémunération des dirigeants de la société de gestion, est celui de la Banque Transatlantique. Une présentation des règles de rémunération est réalisée annuellement auprès du conseil d'administration de la société. Ces mécanismes s'inscrivent dans la politique de rémunération variable du groupe dont l'instance faitière est le Comité des Rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les rémunérations fixes et variables des dirigeants ne sont pas assises sur les critères ESG, dès lors que l'ensemble de la gestion repose sur une même politique ESG. En d'autres termes, il est demandé aux dirigeants ainsi qu'aux gérants de suivre la politique ESG de DTG pour l'intégralité de leur gestion.

## 4. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS

### PERIMETRE DES INVESTISSEMENTS ET PRODUITS CONCERNES

La politique de vote et l'exercice des droits de vote est effectuée par Crédit Mutuel AM pour les fonds dont il est société de gestion de tête, c'est-à-dire pour tous les fonds gérés par Dubly Transatlantique Gestion ayant fait l'objet par Crédit Mutuel AM d'une délégation de gestion financière<sup>1</sup>.

L'univers de vote concerne l'ensemble des sociétés en portefeuille, sans exception pour celles détenues au moment de l'annonce de l'Assemblée Générale ou à la *record date* (selon le droit local).

### LA POLITIQUE DE VOTE

Ainsi qu'indiqué précédemment, la politique de vote de DTG est assurée par Crédit Mutuel Asset Management pour la gestion collective. Cette politique s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Crédit Mutuel Asset Management définit ses principes de vote pour une application à l'ensemble des sociétés pour lesquelles elle exerce ses droits de vote ; néanmoins Crédit Mutuel Asset Management peut prendre en compte les caractéristiques de chacune des sociétés avant d'exercer son droit de vote notamment sur les entreprises de plus petite taille. Par ailleurs, elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management accorde une attention particulière aux structures et pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit au nom de ses clients et des fonds dont elle est la Société de gestion de portefeuille. Des pratiques de gouvernance d'entreprise solides et transparentes génèrent une valeur actionnariale à long terme et sont des éléments de maîtrise du risque.

L'équipe responsable de la mise en œuvre de la politique de vote est régulièrement amenée à interroger les sociétés sur les résolutions proposées en Assemblée Générale et à leur faire part des principaux éléments de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management.

**Les principes de la politique de vote de Crédit Mutuel AM sont les suivants :**

- A- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- B- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- C- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- D- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- E- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise

---

<sup>1</sup> Ce vote s'applique à l'ensemble des OPC gérés par DTG, à l'exception d'un OPC de 51 M€, dont Dubly Transatlantique Gestion est société de gestion de tête.

Ces principes sont détaillés dans la Politique de vote et d'engagement publiée sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-de-vote.pdf>

Ces principes sont également appliqués par Dubly Transatlantique Gestion pour le fonds pour lequel il exerce les droits de vote, et sont repris dans la politique de vote publiée sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : [https://www.banquetransatlantique.com/partage/fr/CC/BT-2017/telechargements/mentions-reglementaires/politique\\_de\\_vote\\_avril2021.pdf](https://www.banquetransatlantique.com/partage/fr/CC/BT-2017/telechargements/mentions-reglementaires/politique_de_vote_avril2021.pdf)

## **I LE BILAN DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT**

CM AM, en tant que société de gestion de tête de l'ensemble des OPC de DTG<sup>1</sup>, assure l'exercice de ses droits de vote et renvoie, dans ce cadre, au rapport produit par CM AM détaillant le bilan de sa politique d'engagement.

Pour sa part, DTG n'a exercé en 2021 les droits de vote que pour un OPC.

## **I DECISIONS PRISES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT**

Conformément à la politique sectorielle d'exclusion de Crédit Mutuel AM, Dubly Transatlantique Gestion a mis en œuvre un ensemble de politiques sectorielles et notamment sur le Charbon, laquelle prévoit une sortie totale des investissements au niveau des émetteurs impliqués dans cette activité et dans ce secteur d'ici 2030.

## **5. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES**

### **I PART DES ENCOURS ELIGIBLES A LA TAXONOMIE**

Le rapport d'alignement sur la taxonomie européenne évalue les niveaux d'alignement d'un portefeuille par rapport aux six objectifs liés au climat et à l'environnement définis par le texte réglementaire, en déterminant l'implication des entreprises bénéficiaires dans les activités économiques éligibles à la taxonomie, en quantifiant les revenus respectifs de ces activités et en appliquant ensuite les trois étapes d'évaluation technique suivantes : la contribution substantielle, l'absence de préjudice significatif et des garanties sociales minimales.

Pour l'exercice 2021, Dubly Transatlantique Gestion n'avait pas encore retenu de prestataire lui permettant de calculer son niveau d'éligibilité au niveau de l'entité.

---

<sup>1</sup> Sous la réserve précédemment mentionnée

## **6. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS**

### **L'OBJECTIF QUANTITATIF D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'ICI 2030**

Pour l'exercice 2021, Dubly Transatlantique Gestion n'avait pas fixé, ni pour la société de gestion, ni pour l'OPC dédié dont les actifs sous gestions sont supérieurs à 500 M€, d'objectif quantitatif d'émission de gaz à effet de serre directes ou indirectes.

### **METHODOLOGIE INTERNE**

DTG n'utilise pas de méthodologie interne.

### **QUANTIFICATION DES RESULTATS (DATA à terme pour les encours, Gestions pour les OPC >500 M€)**

### **USAGE DE L'EVALUATION DE LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

DTG n'est pas en mesure de répondre à cette question dans la mesure où il n'avait pas fixé pour l'exercice 2021 de stratégie d'alignement sur les accords de Paris dans sa stratégie d'investissement.

### **LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

Pour les mêmes raisons, DTG ne peut reporter de changement intervenus au sein de la société de gestion afin de mettre en œuvre une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris. DTG applique cependant la politique charbon de Crédit Mutuel AM visant à l'élimination d'un certain nombre d'émetteurs contribuant au réchauffement climatique au sein des portefeuilles.

### **LES EVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RESULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS**

La gestion des risques encadre le suivi des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers de contrôle dédiés de premier et second niveau pour l'exercice 2021.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par le comité RSE pour la politique sectorielle Charbon, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade sur respectivement les outils de passation des ordres et de suivi des ratios.

➤ Pré-trade :

Objectif :

- Limiter les risques opérationnels et de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites, l'objectif est de mettre en place un contrôle pré-trade permettant de contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites,
- Contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites, tout en laissant la possibilité au gérant de demander une « dérogation » auprès des responsables de pôles de gestion afin de gérer les éventuelles erreurs de référentiels, Ce dispositif de vérification pré-trade se décline au sein de Crédit Mutuel Asset Management en fonction des outils utilisés.

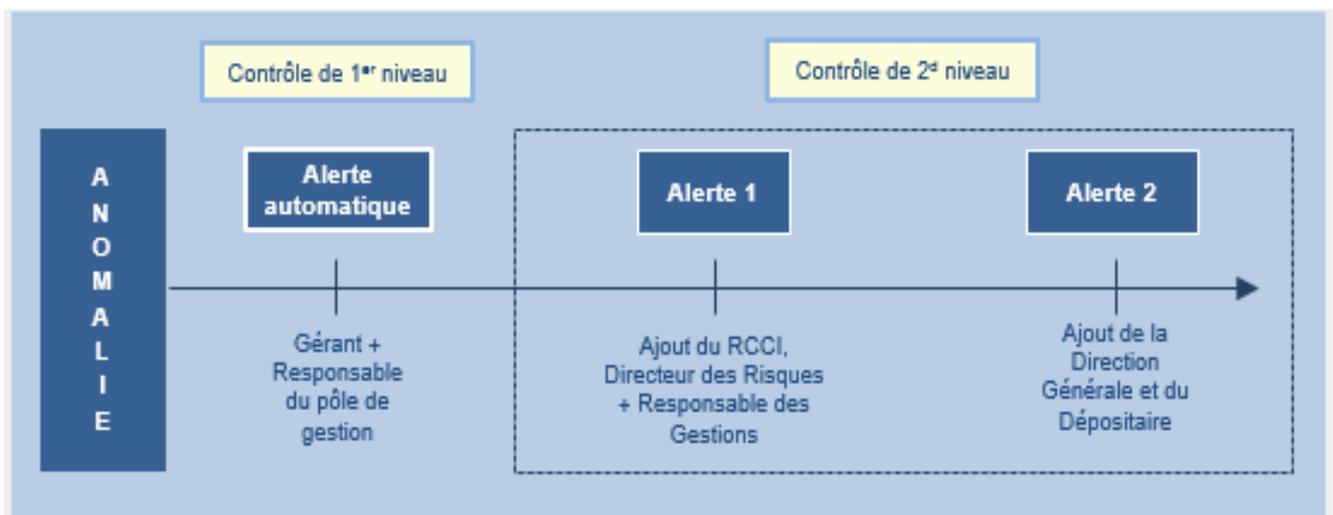
➤ Post-trade

Objectif :

- En complément du dispositif de surveillance pré-trade, des contrôles post-trade ont été mis en place au sein de la Direction des Risques de Crédit Mutuel Asset Management afin d'appréhender les cas de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites,
- L'objectif du dispositif est de mettre en place des règles automatisées permettant de signaler et alerter les gestions sur les valeurs interdites détenues sur les fonds du périmètre concerné par les politiques sectorielles.

Application :

- Les émetteurs interdits sont paramétrés dans l'outil de suivi des ratios réglementaires et statutaires de Crédit Mutuel Asset Management.
- Le dispositif de réaction aux anomalies de ratios est appliqué aux politiques sectorielles. Si l'anomalie détectée est réelle, le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management émet des alertes à partir de la deuxième semaine d'anomalie constatée et jusqu'à sa régularisation.



Les alertes 1 et 2 sont envoyées aux différents interlocuteurs concernés au sein des gestions et des directions de contrôle. L'alerte 2 permet également de saisir la direction de Crédit Mutuel Asset Management afin de prendre les mesures nécessaires à la régularisation de l'anomalie.

Cette procédure d'escalade s'avère être un pan de la prise en compte du risque de durabilité par les gestions et la direction.

En termes de périmètre, ce dispositif s'applique aux fonds gérés par Dubly Transatlantique Gestion pour les actifs en délégation de gestion.

## LA FREQUENCE DE L'EVALUATION, LES DATES PREVISIONNELLES DE MISE A JOUR ET LES FACTEURS D'EVOLUTION PERTINENTS RETENUS

A minima l'évaluation se fait à un rythme annuel et les facteurs d'évolution s'inscriront lors de la révision du plan du groupe, soit fin 2023.

## 7. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

### MESURE DU RESPECT DES OBJECTIFS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ADOPTEE LE 5 JUIN 1992

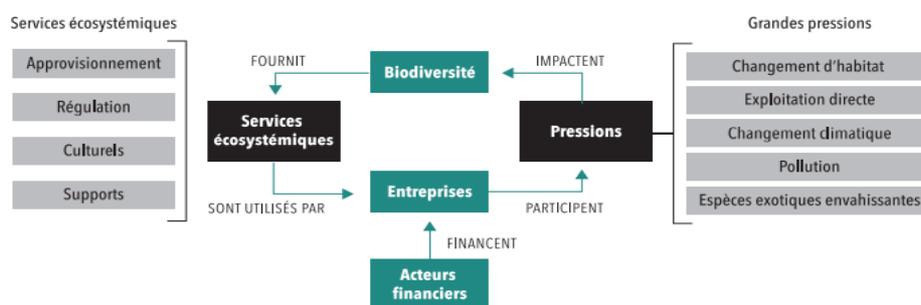
#### Biodiversité ou diversité biologique :

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux.



Source : I-Care - Les trois échelles de la biodiversité

L'historique des données est récent et de qualité faible. Les métriques sont plus simples pour calculer les conséquences du réchauffement climatique (GES).



Source : I Care - Liens entre biodiversité et activités économiques

Le niveau de complexité par rapport à l'empreinte climat (température) est supérieur sur l'analyse et la mesure d'impacts (nombre d'espèces, diversité génétique, relation entre espèces au sein des écosystèmes...). Et le vivant s'adaptant aux changements, il est difficile de faire des prédictions.

In fine, il est plus coûteux de restaurer la biodiversité que de la conserver car il existe une mémoire même si le problème est résolu.

### Réchauffement climatique et biodiversité intrinsèquement liés :

Il faut aborder le changement climatique et la préservation de la biodiversité ensemble, certaines solutions pouvant nuire à l'autre (par exemple, la compensation carbone et la plantation d'arbres sur une monoculture plus fragile que les forêts existantes ou l'exploitation de métaux rares pour renouvelables sur la biodiversité...).

### Notion de double matérialité :

La notion de double matérialité s'impose également dans la conception du cadre de reporting. Il s'agit d'évaluer à la fois :

- La contribution et l'impact de l'activité de l'entreprise, dans laquelle l'investissement a été réalisé, sur la biodiversité,
- L'influence des enjeux de biodiversité sur l'activité de cette entreprise, et leur lien au périmètre (secteur ou zone géographique).

DTG entend, pour l'ensemble des investissements concernés, respecter les objectifs mondiaux primordiaux en matière de biodiversité pour 2050. Ceux-ci visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate.

## **LA CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE**

DTG n'a pas encore arrêté la manière dont il compte prendre en compte l'exigence de préservation de biodiversité dans ses investissements.

## **L'INDICATEUR D'EMPREINTE BIODIVERSITE**

DTG ne dispose pas encore d'indicateur d'empreinte biodiversité.

## **8. INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES**

### **LE PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES ESG**

Le dispositif de gestion des risques de DTG s'articule autour de trois lignes : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des Risques et celle de l'audit interne.

L'organisation du dispositif de contrôle du Groupe Banque Transatlantique est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises ; le contrôle permanent, la conformité et les risques sont repris au sein de la Direction de la Conformité, du Contrôle permanent et des Risques.

Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux de contrôle :

- Des contrôles de 1er niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs de DTG.
- Des contrôles de 2d niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques.
- Le 3ème niveau, qui correspond au Contrôle périodique, est assuré par l'Inspection Générale du Groupe, par délégation.

Un comité de conformité et des risques restitue sur une base mensuelle au comité de direction l'ensemble des risques répertoriés pour la société de gestion, incluant les risques particuliers relevés, le cas échéant, sur certains émetteurs. Le contrôle des risques n'inclut pas, pour l'année 2021, de vérifications spécifiques au titre de l'ESG.

La gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du SFDR, publiée sur le site de la Banque Transatlantique à l'adresse suivante :

<https://www.banquetransatlantique.com/fr/dublytransatlantiquegestion/nous-connaître.html>

## **I LES PRINCIPAUX RISQUES ESG**

La hausse des températures anticipée à horizon 2100 concerne dès aujourd'hui les actifs mondiaux, qu'ils soient financiers ou matériels sur l'ensemble des secteurs d'activité. Ces risques, exogènes et d'intensité variable, sont identifiés selon 2 axes :

### **1. Risques physiques**

Il s'agit des risques résultant des dommages directement causés par des phénomènes climatiques ou météorologiques. Dans cette catégorie, on peut distinguer :

- a. Risques aigus : Catastrophes naturelles, tempêtes, ouragans, inondations
- b. Risques chroniques : Elévation du niveau de la mer, vague de chaleur répétée, disparition de certaines ressources (eau)

### **2. Risques de transition**

Ce type de risque résulte de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone et de ses effets sur les acteurs économiques. On peut distinguer :

- a. Risques juridiques et réglementaires pour un horizon de temps dit de court terme : Prix du carbone, hausse des litiges
- b. Risques technologiques pour un horizon de temps dit de moyen terme : Innovation, rupture technologique rendant obsolète la technologie précédente
- c. Risques de marché pour un horizon dit de court terme : Variation du prix de certaines matières premières devenues rares, rejet de certains produits/modes de production par le public
- d. Risques de réputation à tout moment : Dégradation de l'image de marque d'une société impliquée dans une controverse de type environnementale/climatique

DTG étudie actuellement les travaux des prestataires externes permettant la mesure des conséquences financières liées aux risques physiques, afin de permettre une segmentation tant sectorielle que géographique, ainsi qu'aux risques de transition.

## **I LA FREQUENCE DE REVUE DU CADRE DE LA GESTION DES RISQUES**

Le cadre de la gestion des risques (Politique de gestion des risques, cartographie des risques et plan de contrôle) est revu à fréquence annuelle.

## **LE PLAN D'ACTION VISANT A REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES**

### **ESTIMATION DES IMPACTS FINANCIERS DES RISQUES ESG**

DTG ne dispose pas à ce jour d'outil permettant de quantifier les impacts « financiers » des risques ESG c'est-à-dire sur les cours des titres détenus.

L'objectif est de contractualiser avec un prestataire externe lorsqu'une offre pertinente et fiable sera disponible.

### **EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS.**

Non applicable

## **9. LOI RIXAIN - INTRODUCTION D'UN OBJECTIF DE MIXITE DANS LES SGP**

DTG totalise au 31 décembre 2021 54 ETP dont 22 femmes et 32 hommes, soit respectivement 41% et 59% de femmes et d'hommes. Au sein de cet effectif, DTG compte 37 gérants et responsables de gestion. Parmi les collaborateurs prenant des décisions d'investissement, DTG compte 29% de femmes et 71% d'hommes.

Le turn over au sein de la gestion est peu important. Peu de recrutements sont opérés au sein de ces équipes et donc peu de recrutements de femmes.

DTG souhaite tendre vers la réduction de l'écart entre le rapport hommes/femmes des collaborateurs représentés dans les comités (et/ou prenant des décisions d'investissement) et celui de l'ensemble des effectifs.